

École Spéciale d'Architecture :

LA COUR D'APPEL ANNULE LE JUGEMENT DES PRUD'HOMMES ET RENVOIE NOTRE CAMARADE AU CHÔMAGE !



- Communiqué du Syndicat des Travailleuses et travailleurs de l'Éducation de Paris -

C'est avec **une grande stupéfaction et une immense colère** que, suite à l'audience en appel du jeudi 6 janvier 2022, nous avons appris que la cour d'appel de Paris avait **infirmé le jugement rendu par le Conseil de Prud'hommes en mai 2019**, qui avait pourtant condamné l'École Spéciale d'Architecture (ESA) pour, entre autre, discrimination syndicale, à annuler le licenciement et à réintégrer notre camarade Greg de la section ESA du STE75.

En effet, suite à la première condamnation aux Prud'hommes et le rejet de sa demande de suspension de l'exécution provisoire du jugement en octobre 2019 par la Cour d'appel de Paris, l'ESA avait dû **annuler le licenciement de Greg**, lui verser les salaires correspondant à sa période de chômage, le réintégrer (en dispense d'activité de leur propre choix!) et payer à la CNT quelques indemnités pour licenciement illégal. **L'École Spéciale d'Architecture, qui poursuit nos camarades de son acharnement** (un appel est notamment en cours suite au prud'homme gagné par Saïda), avait donc fait appel de cette décision. **Et c'est ce jugement inique** rendu dans un contexte bousculé par la crise sanitaire, que la cour d'appel vient de prononcer. Nous ne pouvons qu'encourager notre camarade à poursuivre la lutte juridique en lui apportant notre soutien total s'il souhaite se pourvoir en cassation et **nous serons toujours présent.es à ses côtés pour toutes les actions futures.**

Pour rappel, cela fait maintenant 7 ans que nos camarades de la section CNT-ESA du syndicat STE75 se voyaient licencié.es pour **un motif économique inventé de toutes pièces**, mis.es en dispense d'activité dès l'annonce des licenciements, **privé.es de toute possibilité de résistance syndicale** au sein de l'entreprise et d'accès aux élections professionnelles.

Et c'est après **des années de luttes et de procédures harassantes** (toutes gagnées pour l'essentiel, jusqu'au Tribunal Pénal qui a condamné le directeur de l'ESA pour discrimination syndicale il y a un an !), mais durant lesquelles nos camarades n'ont jamais abandonné le combat, qu'ils/elles avaient enfin réussi à obtenir gain de cause aux Prud'hommes avec **la condamnation de l'ESA pour discrimination syndicale et licenciement abusif.**

Et le constat amer se poursuit, à l'instar de la **section People&Baby** du syndicat Santé-Social il y a quelques mois, **LES JUGES SE DÉSAVOUENT D'UNE JURIDICTION À L'AUTRE** (et les salarié.es trinquent !), malgré les éléments à charge contre un **patronat prêt à tout pour se débarrasser des syndicalistes non complaisant.es**, et en totale contradiction avec les procédures antérieures démontrant l'injustice !

C'est pourquoi, il est important pour nous d'apporter un soutien inconditionnel à nos camarades dans cette période très difficile pour eux/elles. Leur lutte syndicale exemplaire et juste doit se poursuivre collectivement et ils/elles **doivent se sentir soutenu.es** moralement, financièrement et politiquement. Une fois encore, **nous sommes témoins des accointances de l'État bourgeois et du Patronat.**

Le combat de nos camarades est plus que jamais le nôtre. Faisons en sorte que le slogan : « Un coup porté contre l'un.e d'entre nous, est un coup porté contre nous tou.tes » **ne soit pas qu'un slogan.**

Vous serez prochainement informé des futures actions et procédures à venir pour continuer à soutenir la section CNT-ESA.

Le STE 75

Le combat continue, on ne lâchera rien !



Confédération Nationale du Travail
STE 75 (Syndicat des Travailleuses et travailleurs de l'Éducation de Paris)

33, rue des vignoles Paris 20